

La mise en place de moratoire Inspection Académique de Seine et Marne
DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE



8 rue des Bergamottes 77230 DAMMARTIN EN GOELE

Le Président Départemental : Jean-Paul GRAS

Tél / Fax : 01 60 03 25 44



Date : le 15 février 2018

Référence : Pdtdden_Cden

Objet : Déclaration liminaire CDEN 15/02/18

Madame la Préfète
Madame l'Inspectrice d'académie
Madame la Vice-présidente du Conseil départemental

Mesdames, Messieurs les Membres du CDEN,

J'entends toujours avec intérêt les déclarations qui convergent pour la qualité de l'enseignement à destination des jeunes.

* Je souligne le besoin d'une meilleure communication et concertation entre les acteurs réunis et en particulier le respect des interlocuteurs en droit de recevoir une réponse à leurs saisines. Notamment, j'ai écrit le 09/12/17 concernant l'obligation de scolarisation des enfants demandeurs d'asile sans retour, sauf un courrier de la part de la Présidence de la République ! Je note à ce jour que si les 8 enfants suivis par l'Adoma à Provins étaient scolarisés par l'éducation nationale et ce dans une commune voisine, la Mairie de Provins n'avait toujours pas inscrit ces élèves !

* Les efforts pour la ruralité rappelés par la Direction des écoles impliquent la mise en place de moratoires comme par le passé, dans le souci d'une plus grande égalité argumentée.

* Les DDEN remarquent eux aussi le besoin d'une réelle relation « famille-école- périscolaire » dans l'attention à apporter au développement de l'Enfant pris dans son rythme global de vie.

Dden, nous sommes de plus en plus saisis en médiation lors d'affrontements, de litiges et de manques de compréhension au sein de la communauté éducatrice.

L'école publique est un lieu d'éducation complémentaire à la famille.

* La création de postes de psychologues de l'éducation nationale est à saluer, mais qu'en est-il du rôle des Rased pour le suivi des élèves diagnostiqués et vus par les psys ? C'est une demande récurrente car le département recense toujours plus de 30 postes de maîtres spécialisés manquants.

* La répartition des ressources permettra-t-elle de gérer les besoins de remplacements ?

Je vous remercie

*Le Président Départemental des DDEN,
Président de l'Union de Seine et Marne,*

Jean-Paul GRAS

Commandeur dans l'Ordre des Palmes Académiques

NB :